



Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 JUL. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **20 juin 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,



M

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Procurations : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme ABELARD Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. RIVIERE Lucien – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. Alex BENARD – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. VLODY René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Budget eau potable 2016

- Affectation de résultat

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 a donné les résultats suivants :

- ✓ En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 401 897,14 €
- ✓ En section d'investissement : un excédent de clôture de : + 122 227,90 €

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de : **287 153,10 €**.

L'instruction M49 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au Conseil l'affectation suivante :

- ⇒ **287 153,10 €** à porter lors du vote du BS à la section d'investissement – Article 1068 ;
- ⇒ **114 744,04 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2016 du budget de l'eau potable, tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

